

# CODE DE CONDUITE

CODGOV01FR

<b>Élaboré par :</b> Direction des Personnes et Culture Date : 20 avril 2020	<b>Révisé par :</b> Directeur des Personnes et Culture Date : 29 avril 2020	<b>Approuvé par :</b> Conseil d'administration Date : 9 juillet 2020	<b>Prochaine révision :</b> Direction des Personnes et Culture Date : 10 juillet 2025
---	--	---	--

## Table des matières

<b>1. INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>1.1. Objectif</b> .....	<b>3</b>
<b>1.2. Champ d'action</b> .....	<b>3</b>
<b>1.3. Champ d'application</b> .....	<b>3</b>
<b>1.4. Exceptions</b> .....	<b>4</b>
<b>1.5. Historique des modifications</b> .....	<b>4</b>
<b>1.6. Principes</b> .....	<b>4</b>
<b>1.7. Responsabilités</b> .....	<b>6</b>
<b>1.8. Glossaire</b> .....	<b>6</b>
<b>1.9. Documents connexes</b> .....	<b>7</b>
<b>2. ENGAGEMENTS</b> .....	<b>8</b>
<b>3. IMPLÉMENTATION ET SUIVI</b> .....	<b>15</b>

# 1. INTRODUCTION

---

## 1.1. Objectif

Le Code de Conduite se veut à la fois un guide interne et une déclaration externe des valeurs et des engagements d'Educo. Il vise à relier notre mission, nos valeurs et nos principes aux standards de conduite professionnelle que nous souhaitons définir et encourager en tant qu'organisation.

## 1.2. Champ d'action

Le Code de Conduite est l'un des trois ensembles de normes<sup>1</sup> qui procèdent directement de la Charte Éthique. Il figure à ce titre parmi les principaux documents institutionnels de référence. Le présent document fournit un cadre pour la gestion des relations quotidiennes et soutient la prise de décisions concernant les dilemmes éthiques qui surviennent au cours du travail quotidien. Il se présente également comme la source à partir de laquelle sont définies et développées les politiques institutionnelles relatives à la conduite attendue de la part des membres de l'équipe Educo, ainsi que de la part de toutes les personnes qui établissent un contact avec l'organisation.

Le présent document sera partagé à tous les niveaux et dans tous les domaines d'Educo. Il sera implémenté au moyen d'un plan qui permettra à l'ensemble des membres de l'organisation, ainsi qu'à toutes les personnes qui entretiennent une relation avec elle, d'en prendre connaissance et de s'engager à le respecter.

## 1.3. Champ d'application

Les normes de conduite et les principes contenus dans le présent code sont fondés sur les valeurs, la mission et la vision de l'organisation. Ils établissent un catalogue ou un guide d'action qui encadre l'exercice de l'activité professionnelle. Le Code s'applique à toutes les zones géographiques dans lesquelles Educo opère, ainsi qu'à toutes les personnes qui font partie de l'organisation, qu'il s'agisse du personnel salarié ou bénévole, des membres des organes de gouvernance ou des équipes les plus opérationnelles, à savoir :

- (a) **le Conseil d'administration d'Educo.**
- (b) **l'Équipe humaine d'Educo** : personnel permanent, personnel bénévole, stagiaires, boursiers/ères.
- (c) **les Ambassadeurs/drices Educo.**
- (d) **les Autres personnes qui entretiennent une relation avec Educo** :

---

<sup>1</sup> Les deux autres documents sont le Code de Bonne Gouvernance et le Code de Conduite pour la Conformité (Compliance).

- Collaborateurs/trices (parrains et marraines, donateurs, partenaires).
- Journalistes ou autres professionnels des médias.
- Photographes.
- Personnes qui visitent les projets et celles qui les accompagnent.

Le présent code doit par ailleurs être porté à la connaissance des **fournisseurs, des organisations partenaires et des autres organismes avec lesquels Educo entretient une relation dans le cadre du développement de ses activités**, afin d'établir les normes de conduite qu'ils seront tenus d'observer en tant que condition fondamentale pour l'établissement et la poursuite de la relation avec l'organisation.

## 1.4. Exceptions

L'application du présent document normatif ne souffre aucune exception.

## 1.5. Historique des modifications

N° version	Description de la modification	Date d'approbation
1	Version initiale	09/07/2020

## 1.6. Principes

Le Code de Conduite décrit les lignes d'action générales qu'Educo attend de l'ensemble des personnes qui composent notre équipe, ainsi que celles auxquelles l'organisation se conformera, tant à l'interne que dans ses relations avec les organisations partenaires, les fournisseurs, les autorités locales, les bailleurs de fonds, etc. Toute personne travaillant chez Educo exerce en effet un impact au niveau externe, sur la réputation de l'organisation par exemple, de même qu'une influence interne qui agit sur la culture organisationnelle et les résultats que nous obtenons. Notre conduite professionnelle et notre comportement quotidien construisent notre identité et notre culture en tant qu'organisation, et contribuent à façonner l'image que nous renvoyons dans le monde qui nous entoure. Notre capacité à atteindre nos objectifs, le plus souvent dans des environnements complexes ou dangereux, est intimement liée à notre réputation, et tout particulièrement au niveau de confiance que nous générons. Cette confiance dépend avant tout de la manière dont chacun d'entre nous défend et promeut des normes de conduite et accepte d'endosser une responsabilité particulière dans la sauvegarde des droits humains.

Bien que nous soyons conscients que les lois et les coutumes locales peuvent changer considérablement d'un pays à l'autre, nous sommes avant tout une Organisation non Gouvernementale Internationale (ONGI) quel que soit le lieu où nous sommes appelés à intervenir. Nous avons par conséquent élaboré le présent Code de Conduite conformément aux standards internationaux, aux normes des Nations Unies (ONU) et aux lois internationales sur les droits humains.

D'autre part, notre travail exige que nous observions la législation, les coutumes et les traditions des pays dans lesquels nous travaillons. Cependant, dans les cas où elles seraient contraires à la *Convention relative aux Droits de l'Enfant (CIDE)* ou à la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*, ces dernières doivent prévaloir, car il est essentiel que tous les membres du personnel d'Educo soutiennent les droits de l'homme en général et les droits des enfants et des adolescents en particulier, tant par leur discours que par leurs actes, et s'engagent à les respecter dans leurs décisions et leurs actions. Le fondement de cet engagement réside dans la connaissance des valeurs et des principes de l'organisation en matière d'intervention humanitaire, principes dont la vocation est d'orienter la prise de décision au quotidien :

### Principes institutionnels

- **Participation** : toutes nos activités garantissent et s'attachent à promouvoir le droit à la participation des enfants, des adolescents et des personnes qui les accompagnent, pour le plein exercice de leur citoyenneté. Nous promovons ainsi une culture participative au sein de notre organisation.
- **Non-discrimination** : notre travail est fondé sur la reconnaissance du fait que tous les enfants et adolescents doivent pouvoir jouir de leurs droits, indépendamment de l'origine nationale, ethnique ou sociale, du genre, de la langue, de la religion, de l'opinion politique ou de la position économique, des capacités différentes ou de toute autre condition leur étant propre ou provenant de leur famille.
- **Transparence** : notre travail est basé sur l'honnêteté, la responsabilité et le plein accès aux informations sur la gestion des ressources et l'impact de nos actions, comme fondement de notre redevabilité sociale et économique.
- **Dynamisme** : nous disposons d'une capacité de réponse et d'adaptation, et faisons preuve de créativité et d'innovation pour garantir la qualité de nos actions.

### Principes humanitaires

- **Impartialité** : le personnel d'Educo a droit à la liberté d'expression et d'opinion. Il doit cependant respecter le principe d'impartialité en toute circonstance.
- **Indépendance** : le personnel d'Educo remplira ses obligations en toute indépendance vis-à-vis des tiers, en particulier des entreprises et des organisations avec lesquelles il peut être amené à traiter dans l'exercice de ses fonctions. La conduite et la prise de décision du personnel doivent être déterminées par la nécessité de servir le bien commun et l'intérêt public, à l'exclusion de tout autre intérêt.
- **Neutralité** : la neutralité est l'un des principes les plus importants d'Educo. En conséquence, le personnel d'Educo s'engage à ne pas faire état des situations et des aspects internes d'Educo, ni à exprimer des opinions politiques, religieuses, raciales, idéologiques ou militaires dans le cadre de son travail.
- **Humanité** : le personnel reconnaît que le principe d'humanité régit le travail d'Educo, et s'engage à travailler pour soulager la souffrance humaine, en accordant une attention particulière aux personnes les plus vulnérables.

Il est important de garder à l'esprit que le non-respect du Code de Conduite sera dans tous les cas sanctionné par une action disciplinaire qui, selon le niveau de gravité, pourra aller de l'application de mesures réflexives à la cessation de la relation de travail, voire, dans les cas où cela est justifié, au déclenchement de poursuites pénales.

## 1.7. Responsabilités

### CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- Édicte les codes et les politiques d'Educo.
- Révise le présent document normatif et en approuve les mises à jour en temps utile, afin de favoriser son implémentation dans l'ensemble de l'organisation.

### COMITÉ DE DIRECTION AU SIÈGE :

- S'assure que les responsabilités et les compétences en matière de gestion des documents normatifs sont définies, assignées, communiquées et appliquées par l'ensemble des instances de l'organisation.

### DIRECTION DES PERSONNES ET CULTURE :

- Révise et actualise le présent document dans les délais correspondants, en vue de son approbation ultérieure et de sa diffusion auprès de l'ensemble de l'organisation.

### COMITÉ DE DIRECTION DANS LES BUREAUX PAYS :

- S'assure que l'ensemble du personnel de l'organisation dans le pays, ainsi que les fournisseurs, les partenaires, etc., connaissent et respectent les dispositions du présent document.

### COMITÉ DE COMPLIANCE :

- Reçoit, enquête, résout et rendre compte des notifications et des rapports qui font état d'une non-conformité au présent règlement.

### ENSEMBLE DES ORGANES ET DES PERSONNES :

- Ont l'obligation de connaître et de se conformer à toutes les dispositions du présent document normatif.

## 1.8. Glossaire

- a) **Conduite** : manière dont un individu ou un ensemble d'individus agit en fonction d'autres individus au sein d'une société, d'un groupe ou d'une culture. La conduite peut être décrite comme une activité consciente, car le sujet a connaissance des implications et des conséquences qu'elle induit. De même, la conduite est perceptible en ce qu'elle se manifeste à l'égard des autres. Elle est par ailleurs susceptible de se reproduire car elle se révèle de manière permanente ou continue.

- b) Comportement** : manière dont chaque individu agit vis-à-vis des autres en fonction des stimuli qu'il reçoit de l'environnement. Le comportement est influencé par la culture de la personne, les stimuli qu'elle reçoit, les croyances qui sont les siennes et les normes sociales au sein desquelles elle se développe. Le comportement n'est pas nécessairement une activité consciente. Il se réfère davantage aux actions que la personne commet en réponse à certains stimuli. Le comportement se manifeste également à l'égard des autres et peut par conséquent être observé. Cependant, il ne se répète pas nécessairement et peut ne se produire qu'une seule fois dans la vie d'une personne.
- c) Conseil d'administration** : organe de gouvernance de la Fondation. Sa fonction première est la gouvernance et l'administration de la Fondation, la prise de décisions au plus haut niveau institutionnel, stratégique et programmatique, et l'établissement des politiques et des lignes directrices de l'organisation.
- d) Comité de Direction** : organe collégial de direction qui exerce les fonctions exécutives de la Fondation. Il existe aussi bien au sein du Siège central où il est placé sous l'autorité directe de la Direction générale, qu'au sein de chaque Bureaux Pays où il agit sous la dépendance de la Direction Pays. Cet organe est chargé de coordonner le fonctionnement, le développement et l'exécution de l'activité de la Fondation, au niveau global et national respectivement.
- e) Comité de Compliance** : organe collégial dont les membres sont nommés directement par le Conseil d'administration. Son rôle est de veiller à ce que les normes de la Fondation soient respectées, et ses fonctions principales recouvrent la réception, la conduite d'enquêtes et la résolution des notifications ou des rapports relatifs aux non-conformités aux statuts, aux codes, aux politiques et aux autres règlements institutionnels.

## 1.9. Documents connexes

CODGOV04FR – Charte Éthique v2

REGGOV0FR – Règlement du Canal de Dénonciations v1

FORHRS01FR – Format de Lettre d'Engagement Unique pour le Code de Conduite, la Politique pour la Protection et la Bienveillance (PPBT) et la Politique de Protection contre l'Exploitation, les Abus sexuels et le Harcèlement (PPSEAH) v1

## 2. ENGAGEMENTS

---

En tant que membre d'Educo, je m'engage à :

**1. Maintenir l'intégrité et la réputation d'Educo, en veillant à ce que ma conduite professionnelle et personnelle soit absolument conforme aux valeurs et aux standards d'Educo, de manière à éviter tout conflit d'intérêts potentiel avec l'activité de l'organisation.**

+ Ce que je ferai

- Je m'efforcerai de maintenir un niveau de qualité élevé dans mon travail.
- J'assumerai la responsabilité de mes actions et de mes paroles, et ferai montre d'honnêteté et de transparence en toute circonstance.
- J'agirai toujours avec professionnalisme, respect et courtoisie.
- J'éviterai les conversations ou les actions contraires aux droits d'autrui.
- Je serai précis et exacte dans la description des produits et des services d'Educo, ainsi que dans la production du matériel de marketing, de promotion, de publicité et d'autres types de matériel, tant internes qu'externes.
- Je serai honnête et communicatif. Je ne fournirai jamais d'informations fausses ou trompeuses.
- Je garderai toujours à l'esprit qu'il existe des règles strictes contre la corruption ou les offres de quelque valeur que ce soit, et que ces pratiques sont illégales.
- Je signalerai à mon superviseur et/ou au Comité de Compliance, dans les délais impartis, toute sollicitation de pot-de-vin.

X Ce que je ne ferai pas

- Je n'abuserai pas de ma position de pouvoir en tant que représentant d'Educo dans le but d'obtenir des faveurs et des avantages personnels, de créer des conditions spéciales pour moi-même ou d'autres personnes, ou de causer tout type de préjudice ou de dommage à des tiers.
- Je ne me comporterai pas d'une manière qui nuise à ma capacité d'accomplir mon travail ou qui soit susceptible de jeter le discrédit sur Educo.
- Je ne boirai pas d'alcool ni ne consommerai des stupéfiants d'une manière qui affecte ma capacité à remplir mon rôle ou qui nuise à la réputation d'Educo.
- Je ne fournirai pas d'alcool ou de substances nocives aux enfants, aux adolescents ou aux personnes adultes qui participent à nos projets.



- Je ne serai pas en possession de biens illégaux ou de substances illégales, ni ne bénéficierai de leur vente.
- Je ne demanderai aucun paiement, service ou faveur personnelle à autrui, et plus particulièrement aux personnes dont nous nous occupons, en échange de notre aide, de notre soutien, de nos biens ou de nos services de quelque nature que ce soit.
- Je n'offrirai, ne promettrai, ne payerai ou n'autoriserai pas le paiement d'un pot-de-vin. Je n'offrirai aucun objet de valeur pour obtenir un avantage ou un bénéfice indu.
- Je ne tolérerai aucun acte ou commentaire qui interfère dans le travail d'autrui ou qui crée un environnement de travail intimidant ou hostile.
- Je ne ferai pas de promesses que ni moi ni Educo ne pourrions tenir.

## **2. Traiter chacun avec respect et dignité, et lutter contre toute forme de harcèlement, de discrimination, d'intimidation, d'exploitation ou d'abus.**

### + Ce que je ferai

- Je respecterai les droits de tous les êtres humains, en particulier ceux des enfants et des adolescents.
- Je me conformerai à la législation locale en vigueur dans la juridiction où je travaille.
- Je respecterai le droit à la vie privée de toutes les personnes, aussi bien celles à qui nous fournissons une assistance que celles avec lesquelles je travaille.
- Je respecterai les autres pendant et en dehors de mes heures de travail habituelles, indépendamment du genre, de l'âge, de la situation de handicap, de l'origine ethnique, de l'orientation sexuelle, de la religion, de la caste, de la langue, de l'état de santé ou d'autres aspects de l'identité.
- Je veillerai à ce que ma façon de me vêtir, le comportement que j'adopte et le langage que j'utilise respectent les croyances religieuses, les coutumes, les règles, les pratiques et les habitudes des personnes du pays ou du contexte dans lequel j'évolue.
- J'instaurerai un environnement sûr pour les enfants, les adolescents et pour toutes les personnes que nous cherchons à soutenir, y compris les personnes adultes vulnérables, afin de prévenir toute forme d'abus, de négligence ou de préjudice, y compris les abus physiques, sexuels et émotionnels.
- Je planifierai des activités qui impliquent les enfants, les adolescents ou les personnes adultes vulnérables, en observant les protocoles contenus dans la Politique pour la Protection et la Bien-être d'Educo.
- J'informerai mes collègues sur l'endroit où je me trouve et sur ce que je fais lorsque je travaille avec les enfants, les adolescents et les personnes que nous soutenons.

- Je ne photographierai, ne filmerai ou n'enregistrerai pas d'activités impliquant des enfants et des adolescents sans l'autorisation correspondante d'Educo et des tuteurs légaux.
- Je traiterai toutes les personnes que nous soutenons avec respect et dignité, qu'il s'agisse d'enfants, d'adolescents ou de personnes adultes, et leur apporterai un soutien et une assistance qui correspond à leurs besoins.
- Je fournirai un espace et des opportunités pour que les enfants, les adolescents et les personnes adultes que nous soutenons puissent exposer et communiquer leurs préoccupations.
- Je participerai à toutes les sessions obligatoires d'information et de formation liées aux politiques et aux procédures d'Educo, et agirai en conformité avec ces dernières.
- Je contribuerai à ce que toute personne qui travaille pour Educo ou représente la fondation comprenne le Code de Conduite d'Educo et agisse en conséquence.

X Ce que je ne ferai pas

- Je ne me livrerai à aucune forme de discrimination, de harcèlement, de comportement humiliant, d'abus (physique, sexuel, émotionnel ou verbal), d'intimidation ou d'exploitation.
- Je n'échangerai pas d'argent, d'emploi, de biens ou de services contre des faveurs sexuelles, ni ne me livrerai à une quelconque forme d'exploitation sexuelle ou de prostitution.
- Je ne visualiserai, ne téléchargerai, ne créerai ou ne distribuerai pas de matériel inapproprié, tel que de la pornographie, sur les systèmes informatiques d'Educo, y compris sur les appareils qui m'appartiennent.
- Je ne participerai pas à des relations qui peuvent constituer un abus de confiance, comme par exemple entretenir des relations sexuelles avec des membres de la famille des personnes dont nous nous occupons.
- Je ne participerai à aucune pratique traditionnelle préjudiciable, telle que les mutilations génitales féminines, le mariage des enfants ou le mariage forcé.
- Je ne ferai pas preuve de discrimination ni n'utiliserai un langage discriminatoire en fonction de l'orientation sexuelle, du genre, de l'âge, de l'apparence physique, de l'origine ethnique, de la situation de handicap, de la classe sociale, de l'état civil ou de la religion.
- Je m'abstiendrai de toute conduite que je sais ou devrais savoir être inappropriée, au regard de l'environnement particulier dans lequel je me trouve.
- Je ne ferai pas preuve de favoritisme envers autrui, en offrant des cadeaux personnels aux personnes dont nous nous occupons.
- Je n'agirai pas de manière à enfreindre la Politique pour la Protection et la Bienveillance d'Educo ou à générer une situation de danger pour les enfants et les adolescents.
- Je ne prendrai part à aucune forme d'activité à caractère sexuel avec une personne de moins de 18 ans, quelle que soit la coutume locale ou l'âge du consentement.

- Je n'utiliserai pas d'enfants de moins de 18 ans comme travailleurs domestiques.
- Je ne minimiserai pas les abus ou l'exploitation des enfants ainsi que le harcèlement des adultes.
- Je ne photographierai, ne filmerai ou n'enregistrerai pas d'enfants ou d'adolescents dans le cadre de mon travail, quel que soit le support utilisé, sans disposer des autorisations pertinentes.
- Je ne ferai de mal ni ne menacerai d'infliger des violence physiques, sexuelles ou émotionnelles à aucun enfant, adolescent, ou adulte qui participe à nos projets.
- Je n'envverrai pas de messages privés, par quelque moyen que ce soit, aux enfants, aux adolescents ou à une personne issue de la population que nous soutenons et rencontrée par le biais d'Educo, à moins que j'appartienne moi-même à la communauté et que je communique avec des membres de ma famille ou avec des amis.
- Je ne dissimulerai pas d'informations sur les condamnations pénales, les accusations ou les procédures civiles en cours, qu'elles aient été initiées avant ou pendant mon processus de recrutement auprès d'Educo, notamment les procédures qui concernent les enfants, les adolescents et les communautés avec lesquelles nous travaillons, les procédures qui se rapportent à des cas d'abus d'une personne que nous nous efforçons de soutenir, ou celles qui peuvent être pertinentes pour l'exercice de mes obligations.
- Je n'interviendrai pas auprès d'un plaignant ou d'un témoin, ni n'interférerai dans une procédure d'enquête consécutive à un cas potentiel de non-respect des politiques institutionnelles.

### **3. Faire un usage responsable des informations, de l'équipement, de l'argent et des ressources auxquelles je pourrai avoir accès en raison de ma relation de travail avec Educo.**

#### **+ Ce que je ferai**

- Je gèrerai avec soin et de manière responsable les ressources (financières, matérielles, etc.) qu'Educo me confie dans le cadre de la relation professionnelle, en veillant à ce qu'elles soient protégées contre le vol, la fraude ou les dommages, et qu'elles ne soient pas utilisées à mauvais escient.
- Je dénoncerai tout conflit d'intérêts lié au recrutement de personnel et à l'acquisition de biens et de services, et m'interdirai d'y participer.
- Je signalerai toute situation dont je pourrais avoir connaissance concernant la réception de fonds ou de dons provenant d'organisations, d'instances, de donateurs privés ou de toute autre source, dont la nature est susceptible d'entrer en conflit avec la loi et/ou avec notre mission, notre vision et nos valeurs.

- Je signalerai tout incident ou préoccupation liée à l'utilisation inappropriée ou à la mauvaise gestion des biens et des ressources d'Educo.
- Je n'accepterai de cadeaux que s'il s'agit de petites marques de reconnaissance données par les communautés ou les membres des communautés avec lesquelles nous travaillons, et lorsque le cadeau en question est offert publiquement dans le cadre d'une activité professionnelle.

**X** Ce que je ne ferai pas

- Je ne communiquerai pas à des tiers d'informations privées et/ou confidentielles liées à Educo, à moins qu'une clause contractuelle ne le justifie ou que la loi ne l'exige.
- Je n'utiliserai pas les applications et les informations corporatives à des fins personnelles ou susceptibles de nuire aux droits, aux intérêts et/ou à la réputation d'Educo.
- Je ne solliciterai ni n'accepterai de cadeaux ou de divertissements d'aucune sorte, potentiels ou réels, de la part de donateurs, de partenaires, de fournisseurs ou d'autres parties, dans la mesure où ils compromettent ou semblent compromettre mon jugement professionnel ou l'image d'Educo.
- Je ne fournirai pas de cadeaux ou de divertissements d'aucune sorte, potentiels ou réels, aux donateurs, aux partenaires, aux fournisseurs, aux autres parties ou à tout autre acteur lié au travail d'Educo, dans la mesure où ils compromettent ou semblent compromettre mon jugement professionnel ou l'image d'Educo.
- Je ne m'engagerai dans aucune relation professionnelle ou commerciale au nom d'Educo avec des membres de ma famille, des amis ou d'autres contacts personnels ou de travail, dans le but de fournir des biens ou des services à l'organisation, ou pour toute question liée à l'emploi.
- Je ne procéderai à aucune transaction financière (personnelle ou avec des fonds d'Educo) auprès d'entités impliquées dans des actes illégaux, ni ne participerai à des activités qui les soutiennent.
- Je n'utiliserai pas de fonds ou d'actifs, qu'il s'agisse des miens ou de ceux d'Educo, à des fins terroristes.
- Je ne me livrerai pas à des actes de concurrence déloyale envers d'autres entités, organisations ou entreprises, en offrant des services ou des produits à un prix inférieur à celui du marché.

**4. Protéger la santé, la sécurité et le bien-être des employé(e)s, des bénévoles et du personnel externe d'Educo, promouvoir les droits humains, protéger l'environnement et m'opposer aux activités criminelles ou contraires à l'éthique.**

**+** Ce que je ferai

- Je me conformerai pleinement aux politiques et aux pratiques locales d'Educo en matière de santé et de sécurité, et j'informerai la direction de tout motif de préoccupation.
- Je veillerai à ce que mes normes de conduite s'inscrivent dans les dispositions établies par le présent code.
- J'observerai l'ensemble des protocoles de sécurité applicables à mes actions individuelles dans la zone où je développe mes activités professionnelles.
- Je signalerai, dans le but de prévenir les accidents, toute préoccupation ou incident lié à la santé, à la sécurité et au bien-être qui surviendrait dans le cadre de mes activités professionnelles, qu'il occasionne ou non un préjudice physique ou psychologique pour moi-même ou pour autrui.
- Je signalerai le plus rapidement possible tout comportement violent ou toute menace de violence dont j'aurais connaissance, perpétrée à mon égard ou à l'égard d'autrui.
- Je veillerai au bien-être et à la santé de mes collègues, et ferai part de toute préoccupation que je pourrais avoir à cet égard.
- Je m'emploierai activement à créer un environnement de travail sûr, exempt de toute forme de harcèlement et d'intimidation, pour tous les employé(e)s, les bénévoles et le personnel externe d'Educo, quel que soit leur rôle.
- Je chercherai toujours à résoudre par le dialogue et le consensus les conflits qui pourraient survenir avec mes collègues, la population participante ou toute autre partie, et j'éviterai tout type de comportement violent.
- J'identifierai les impacts que mes actions exercent sur l'environnement et je mettrai en œuvre des mesures pour les atténuer.

**X** Ce que je ne ferai pas

- Je ne me comporterai pas d'une manière qui puisse occasionner un désagrément ou un préjudice pour autrui ou pour moi-même.
- Je ne prendrai pas de risques inutiles susceptibles de causer des dommages à autrui ou à moi-même.
- Je n'entreprendrai aucun lien avec des activités terroristes ou des entités interdites.
- Je n'apporterai aucun type d'armes sur le lieu de travail.
- Je ne commettrai aucun acte de violence susceptible de mettre en danger ma propre sécurité ou celle d'autres personnes.
- 

**5. Signaler tout incident ou préoccupation qui se rapporte ou pourrait se rapporter au non-respect du Code de Conduite.**

**+** Ce que je ferai

- Conscient que mes actions et mes décisions ont de l'importance et en plus de m'acquitter de mes responsabilités professionnelles, je me poserai les questions suivantes lorsque je serai confronté à une situation qui génère des doutes quant à ce qu'Educo accepte et autorise :
  - ✓ Cette action est-elle légale ?
  - ✓ Cette action figure-t-elle dans Code de Conduite et les Politiques d'Educo ?
  - ✓ Cette action est-elle correcte ?
  - ✓ Qu'est-ce que les personnes extérieures à Educo penseraient de cette action ?
- Si je ne suis pas assuré de pouvoir répondre à ces questions ou si la réponse est négative, ma responsabilité est de faire part de mes préoccupations à mon responsable ou à d'autres experts en la matière pour leur demander conseil.
- Je communiquerai toute préoccupation concernant la conduite d'autres personnes liées à Educo ou la manière dont nous agissons en tant qu'organisation.
- Je signalerai tout incident ou préoccupation concernant le non-respect effectif ou potentiel du présent Code ou de toute politique institutionnelle en vigueur, dans les délais impartis et par le biais des canaux établis à cet effet.

## 3. IMPLÉMENTATION ET SUIVI

---

L'ensemble des membres du personnel d'Educo, ainsi que toutes les personnes et/ou organismes qui établissent une relation avec l'organisation ont l'obligation de se conformer au présent document. Il est par conséquent essentiel que son contenu soit diffusé à tous les niveaux de la structure institutionnelle. D'autre part, il est de la plus haute importance que les personnes qui participent aux programmes et aux projets implémentés par Educo et ses organisations partenaires locales connaissent l'existence du présent document et y aient accès. Elles pourront ainsi agir comme instance de contrôle social et être en mesure d'identifier et de signaler tout acte de non-respect du Code de Conduite.

À cette fin, la version finale approuvée, formatée et traduite dans les trois langues officielles de l'organisation (espagnol, anglais et français) sera officiellement envoyée à tous les directeurs/trices de domaine au Siège, ainsi qu'à tous les directeurs/trices pays, accompagnée d'un plan d'implémentation, afin de garantir que l'ensemble du personnel dont ils/elles ont la charge connaît et comprend le contenu du document. Le Code de Conduite sera également téléchargé sur l'Extranet à l'emplacement approprié pour que le personnel externe puisse y accéder en cas de besoin.

La compréhension et l'engagement envers le Code de Conduite, la Politique pour la Protection et la Bien-être des Enfants et des Adolescents (PPBT) et la Politique de Protection contre l'Exploitation, les Abus sexuels et le Harcèlement (PPSEAH pour son sigle anglais), seront accrédités par l'inclusion au processus de recrutement du personnel, d'achat de biens et de services et de conclusion d'accords avec les organisations partenaires locales, d'une Lettre d'Engagement unique envers ces trois documents normatifs dont la signature sera demandée aux personnes concernées.

Chaque Bureau Pays sera chargé d'élaborer une stratégie de diffusion et de sensibilisation au Code de Conduite auprès des personnes impliquées dans les programmes et les projets, ainsi qu'au mécanisme WhistleB qui constitue le canal de signalement des non-conformités relatives au présent document normatif<sup>2</sup>. Les Bureaux Pays seront encouragés à développer et à mettre en œuvre, dans les différents territoires où nous travaillons, des mécanismes de dénonciation adaptés au contexte et accessibles aux participants à nos projets et programmes.

L'implémentation et le suivi du Code de Conduite seront réalisés au niveau global par la Commission globale de Sauvegarde et au niveau national par le Comité de Sauvegarde de chaque Bureau Pays.

---

<sup>2</sup> Les informations relatives à la manière de présenter une dénonciation par le biais de WhistleB figurent dans le Règlement du Canal de Dénonciations.